

BAREME HONORAIRES IMMOBILIER TRADITIONNEL ET ANCIEN.

Honoraires payables à la conclusion du contrat (montants honoraires plafonnés*)
Charge acquéreur ou vendeur précisé sur le mandat

Honoraires de transaction vente TTC

*Forfait minimum de 5000€ pour les transactions jusqu'à 50 000€.

<u>MONTANT NET VENDEUR</u>	<u>POURCENTAGE D'HONORAIRE</u>
De 0 à 60 000€	10%
De 60 001 à 90 000 €	9%
De 90 001 à 150 000€	8%
De 150 001 à 200 000€	7%
De 200 001 à 280 000€	6%
De 280 001 à 500 000€	5%
A partir de 500 001€	4%

La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à Arrêté du 10/01/2017.